



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la culture SeCu  
Amt für Kultur KA

Musée d'art et d'histoire Fribourg MAHF  
Museum für Kunst und Geschichte Freiburg MAHF

Rue de Morat 12, 1701 Fribourg

T +41 26 305 51 40, F +41 26 305 51 41  
www.mahf.ch

---

# Musée d'art et d'histoire Fribourg

## Classement des archives

Dans le cadre des recherches de provenance d'œuvres  
d'art

### Rapport final

---

Grâce à la participation financière de l'Office fédéral de la culture (OFC) et de l'Etat de Fribourg



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la culture OFC



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Auteur : Boris Sansonnens, archiviste

Responsable : Verena Villiger Steinauer, directrice du musée d'art et d'histoire Fribourg

Fribourg, le 04.09.2019

## Rapport final

Introduction.....	3
Traitement du fonds d'archives du MAHF .....	4
Situation initiale.....	4
Déroulement du projet.....	4
Publication des résultats et gain de transparence.....	4
Fonds pertinents pour la recherche de provenance.....	5
Résultats du projet.....	6
Gain de transparence .....	7
Bénéfices pour le MAHF.....	8
Bénéfices pour le canton de Fribourg et la Confédération.....	8
Suite à donner à l'archivage .....	8
Annexes .....	10
Coûts budgétés dans la demande.....	10
Dépenses effectives à la fin du projet.....	10
Décompte final détaillé .....	10

## Introduction

Le Musée d'art et d'histoire Fribourg, fondé en 1774, est le plus grand et le plus ancien musée du canton de Fribourg. Il collectionne principalement des œuvres d'art et des objets historiques en provenance du canton, ou en rapport avec lui. Cette collection foncièrement autochtone renferme cependant quelques ensembles de valeur internationale : des boucles de ceinture du haut Moyen Age, le sépulcre pascal du couvent de la Maigrauge, les panneaux de retables peints de Hans Fries, la statuaire du gothique tardif, les tableaux et sculptures de Marcello et de ses amis (XIX<sup>e</sup> siècle), ou encore les œuvres des plasticiens Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle.

Le MAHF a donc une riche histoire, histoire que ses archives documentent tout en offrant actuellement un témoignage des activités de l'institution sur presque deux siècles, de 1826 à 2019. Les acquisitions, notamment sous forme d'achats et de dons, les dépôts et les prêts d'œuvres d'art et d'objets historiques représentent une partie importante des activités du musée aboutissant à la constitution d'une collection riche, en 2019, de quelque 50'000 pièces.

Le but du projet pour lequel le Musée d'art et d'histoire Fribourg a sollicité le soutien de l'OFC, était de classer dans les archives du MAHF le « maillon manquant », c'est-à-dire un lot de documents trop complexe à ordonner pour être traité par les auxiliaires temporaires avec lesquels le MAHF a travaillé jusqu'à maintenant. Ainsi, un outil de travail performant pour les investigations – notamment concernant la provenance des œuvres – serait mis à la disposition des chercheurs. En effet, sans archives complètes, des recherches de provenance concernant les mouvements depuis 1933 ne pourraient aboutir à des résultats fiables. La finalisation de ce travail rime d'abord avec un gain de transparence énorme pour notre institution, mais aussi avec la possibilité d'effectuer des recherches intelligentes sur plus de deux siècles dans les archives du musée cantonal.

De plus, une institution telle que le Musée d'art et d'histoire Fribourg se devait d'avoir des archives structurées et conservées de manière adéquate, d'une part pour son bon fonctionnement interne et externe et, d'autre part, pour la postérité. Dès lors, la réalisation de ce projet a été bénéfique tant au musée qu'au canton, mais aussi à la Confédération.

## **Traitement du fonds d'archives du MAHF**

### **Situation initiale**

Au début du mandat, en mars 2019, un plan de classement provisoire des archives du MAHF avait été établi<sup>1</sup>, et 38 mètres linéaires d'archives avaient déjà été traités et cotés par un archiviste ainsi que par des auxiliaires. Cependant, la première grande étape de l'archivage du musée s'étant arrêtée en 2014, les documents non traités à ce moment-là se sont vu compléter par les archives courantes des années suivantes, ce qui a considérablement accru la charge de travail qui avait été estimée en 2014. De plus, un grand nombre d'entrées du plan de classement étaient encore coté de manière provisoire, et d'autres entrées n'y étaient pas encore inscrites ; il a donc fallu remanier quelque peu le plan de classement avant de le fixer de manière définitive, afin de le rendre plus cohérent et plus facilement utilisable.

### **Déroulement du projet**

Le projet, qui s'est déroulé du 18 mars au 30 août 2019, a été géré durant toute sa durée par Boris Sansonnens, archiviste. Il a bénéficié dans les premières semaines d'une rencontre avec Lucas Rappo, l'ancien archiviste mandaté en 2013/2014, afin de prendre connaissance avec lui de la structure du plan de classement et de son fonctionnement.

A la suite de cette rencontre, l'archiviste chargé du projet a d'abord procédé à localisation et à l'inventaire de tous les classeurs et documents devant être archivés. Une fois ce travail effectué, il a semblé logique de commencer par examiner toutes les cotes provisoires<sup>2</sup>, afin de les fixer définitivement ou de les déplacer à un endroit plus adéquat, puis de traiter les documents restants afin que le fonds d'archives du MAHF soit traité de manière intégrale et systématique.

B. Sansonnens a aussi pu bénéficier durant un mois de l'aide de Pierre-Alain Stolarski, historien stagiaire rémunéré par l'Etat de Fribourg, qui s'est occupé du traitement des expositions temporaires du MAHF.

### **Publication des résultats et gain de transparence de l'institution**

Le plan de classement des archives du Musée d'art et d'histoire Fribourg ayant été établi sur un fichier Excel, le Findmittel des archives se présente aussi sous cette forme. Le fichier de recherche pour usage interne et externe est donc le même. Dans un souci de transparence et d'avancement de la recherche, et comme convenu avec l'OFC lors de l'attribution de son aide financière, ce Findmittel est publié dans son intégralité sur la page du MAHF

---

<sup>1</sup> Par Lucas Rappo, avec l'aide et l'aval des Archives de l'Etat de Fribourg, entre 2013 et 2014.

<sup>2</sup> C'est-à-dire des documents déjà reconditionnés et archivés, mais dont les cotes n'ont pas été fixées dans le cas où une autre entrée ou un autre emplacement se serait montré plus judicieux par la suite.

(<https://www.fr.ch/mahf/culture-et-tourisme/musees/fonds-darchives-du-mahf>).

Le Findmittel des archives du musée se compose de deux documents : le premier concerne les archives dites anciennes, de 1826 à 1981, et le second les archives dites modernes concernant la période de 1982 à aujourd'hui. Ces deux documents seront actualisés à intervalles réguliers afin que la dernière version du Findmittel se trouve en ligne et que les recherches puissent s'effectuer constamment de manière fiable.

Pour certaines entrées du plan d'archives, une limite de consultation imposée par la Loi sur la protection des données du canton de Fribourg<sup>3</sup> a été instaurée, pour des raisons évidentes de respect de la vie privée des personnes mais aussi de la vie de l'institution elle-même. Cependant, cette limite peut potentiellement être levée avec l'accord de la direction et des personnes concernées. Après discussion avec les Archives de l'Etat de Fribourg, cette limite a été fixée de manière quasi systématique à 30 ans pour les documents contenant des données privées (certains documents sensibles ont une limite de 100 ans).

### **Fonds pertinents pour la recherche de provenance**

Certaines entrées dans les archives sont particulièrement pertinentes en ce qui concerne la recherche de provenance. Ces entrées se retrouvent tant dans les archives anciennes que modernes, car la recherche de provenance ne doit pas se limiter aux années 1933-1945, mais être élargie afin d'obtenir des résultats complets et fiables.

#### Archives anciennes (1826-1981)

L'entrée « MAHF 5 – Gestion des œuvres », commençant dès 1826, est particulièrement intéressante car elle concerne les catalogues, les inventaires, les prêts, les dons, les achats et les vols des objets du musée. Cette entrée est subdivisée en 8 points :

- inventaires et catalogues
- dons, acquisitions et ventes
- restaurations
- prêts et dons faits par le musée
- fichiers
- dossiers particuliers
- vols
- dépôts

Une recherche de provenance dans ces documents permettrait de mettre au jour d'éventuelles œuvres problématiques car cette entrée retrace tous les mouvements d'œuvres au MAHF depuis

---

<sup>3</sup> Loi du 25 novembre 1994 (LPrD)

1826, et couvre ainsi intégralement la période du national-socialisme mais aussi la période postérieure aux spoliations.

L'entrée « MAHF 4 – Correspondance » pourrait elle aussi potentiellement donner des indications pertinentes sur la provenance de telle ou telle œuvre<sup>4</sup>, qu'elles aient transité par le Musée d'art et d'histoire Fribourg ou non, notamment du fait qu'elle comprend la correspondance des diverses directions du musée au fil des ans.

L'entrée « MAHF 7 – Documentation et recherches scientifiques », couvrant la période de 1880 à 1978 offre quelques travaux de recherches sur des œuvres. Il serait certainement intéressant de consulter ces documents lors d'une recherche de provenance.

Ces entrées concernent majoritairement les archives du musée de 1826 à 1981 mais, pour une recherche systématique, fiable et complète, une recherche poussée dans les archives récentes du musée, soit de 1982 à aujourd'hui, devrait aussi être effectuée car les acquisitions d'œuvres se sont multipliées durant cette période.

#### Archives modernes (1982-aujourd'hui)

L'entrée « MAHF E – Gestion des œuvres », couvrant la période de 1982 à aujourd'hui, contient tous les documents d'acquisitions, de dons, de prêts et de dépôts d'œuvres. On y trouve des contrats, des inventaires, mais surtout les livres d'entrée des œuvres ainsi que de la correspondance autour de ces transactions.

D'autres informations pourraient aussi se trouver dans l'entrée « MAHF F – Expositions ». En effet, de la correspondance, des contrats de prêts ou de dépôts y sont aussi présents et pourraient potentiellement contenir des informations sur certaines œuvres.

Comme pour les archives anciennes, la communication du musée pourrait également être intéressante, on consultera à ce sujet l'entrée « MAHF G - Communication ».

De nombreuses séries du MAHF sont donc pertinentes pour une recherche de provenance, et désormais totalement exploitables grâce au Findmittel et au reconditionnement des archives, qui ont été possible grâce à l'aide que l'OFC et l'Etat de Fribourg ont accordée pour la finalisation de ce projet.

### Résultats du projet

Au terme de 5 mois de travail, la quasi-totalité des archives du musée est traitée. Un petit lot d'archives de moindre importance reste encore en suspens, la priorité ayant été donnée aux

---

<sup>4</sup> Via les propositions d'achats faites au musée par exemple.

documents relatifs à la recherche de provenance. Ce travail de longue haleine traitant près de deux siècles d'archives et environ 19.15ml, a donné lieu à deux tableaux Excel librement consultables sur le site internet du musée. Le premier concerne les archives du début du musée jusqu'en 1981 (dites archives anciennes), le second de 1982 à aujourd'hui (la date de 1982 correspondant à la nomination d'Yvonne Lehnerr en tant que directrice). Grâce à ces tableaux, il est désormais possible de consulter et d'effectuer des recherches dans les archives du MAHF car elles y sont résumées et structurées selon un plan de classement respectant les normes ISAD(G) en vigueur en Suisse.

Dès lors, le rapport coût-bénéfice des mesures prévues dans le projet peut être résumé ainsi: en finançant 2,5 mois de travail d'archiviste, l'OFC a permis le classement des archives du Musée d'art et d'histoire Fribourg ainsi que la création et la publication en ligne d'un Findmittel accessible à tous. En rendant possible la mise à disposition de ce répertoire, le soutien de l'OFC a apporté au MAHF – l'un des musées cantonaux les plus importants de notre pays – un gain significatif de transparence pour toute recherche de provenance d'œuvres, mais aussi pour toute autre recherche, qu'elle soit scientifique, historique, journalistique ou autre. A l'heure où la mise en réseau du savoir sur les collections des musées s'accroît continuellement et permet de combler mutuellement des lacunes, la performance d'un tel outil constitue un atout considérable bien au-delà de l'institution.

### **Gain de transparence**

En faisant une demande auprès de l'OFC, le MAHF s'est engagé sur plusieurs points, notamment celui de respecter les « Principes de la Conférence de Washington applicables aux œuvres d'art confisquées par les nazis » de 1998. En traitant les archives du musée, et en publiant les résultats, le musée se met en accord avec ces principes, notamment avec le point II de la conférence susmentionnée :

II. Les fichiers et archives pertinents devraient être ouverts et accessibles aux chercheurs, conformément aux directives du Conseil international des archives.

Le MAHF s'est aussi engagé à créer des conditions permettant de procéder à des examens approfondis de recherche de provenance au sein même de ses archives. Grâce au Findmittel ces conditions sont elles aussi respectées car il est désormais possible à tout un chacun de prospecter librement à l'intérieur du fonds d'archives du Musée d'art et d'histoire, en ligne, comme de venir au musée afin de consulter les documents convoités.

## **Bénéfices pour le MAHF**

Grâce au fonds de l'OFC, le musée dispose aujourd'hui d'un fonds d'archives structuré, conditionné et stocké de manière adéquate, lui assurant une longue conservation. En mettant un terme au traitement de ses archives, non seulement le musée se met en accord avec ses engagements auprès de l'OFC, mais il se met aussi en accord avec la « Loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat » [de Fribourg] (LArch) entrée en vigueur au premier janvier 2016.

## **Bénéfices pour le canton de Fribourg et la Confédération**

Dans son rapport sur la recherche de provenance des œuvres spoliées durant la Seconde Guerre mondiale, le DFAE déclare: « Dans un esprit de transparence et de relation responsable avec l'histoire, il est extrêmement important de faciliter l'accès aux archives pertinentes et de publier les résultats, actuels et futurs, des recherches de provenance »<sup>5</sup>. Grâce aux travaux effectués entre 2013 et 2019, les archives du Musée d'art et d'histoire Fribourg sont désormais traitées. Dès lors, il s'agit d'un gain de transparence immense pour notre institution, mais aussi pour l'ensemble du canton et pour la Confédération. Cette transparence et cette ouverture rayonnent aussi sur le plan international en permettant à toute personne de consulter les archives et de faire ainsi avancer la recherche, sur la provenance des œuvres notamment, mais aussi de manière plus générale.

## **Suite à donner à l'archivage**

Il faut néanmoins nuancer quelque peu les résultats concrets pour le musée. Les archives papier du musée sont traitées jusqu'en juillet 2019. Pour toutes les archives papier qui viendront par la suite, il est souhaitable de mettre en place une solution de traitement régulière et à long terme par la création d'un poste supplémentaire. Cela permettrait d'une part d'éviter la perte de documents et, d'autre part, d'optimiser les ressources, à contrario d'un traitement concernant de nombreuses années d'archives effectué sur quelques mois, comme cela a été le cas pour ce projet<sup>6</sup>. Ce d'autant plus qu'un nouveau règlement sur les archives cantonales est en préparation et qu'il serait dans l'intérêt du MAHF de s'y conformer rapidement, tout en appliquant un traitement régulier de ses archives.

En outre, il est à relever que, pour l'instant, seules les archives papier ont été traitées ; les archives informatiques ne le sont pas encore. Un grand nombre de documents n'ayant pas été imprimés sont présents au format informatique sur les serveurs du MAHF et devront être archivés. Les archives numériques étant l'un des grands défis de demain, le MAHF devrait suivre

---

<sup>5</sup> Rapport DFI/DFAE sur l'état des travaux dans le domaine de l'art spolié à l'époque du national-socialisme, notamment dans le domaine des recherches de provenance, p. 14.

<sup>6</sup> Le premier et dernier traitement complexe des archives datait de 2014.

de près les avancées de cette thématique, d'autant plus qu'un projet visant les archives numériques est aussi en préparation au niveau cantonal.



Verena Villiger Steinauer  
Directrice du MAHF



Boris Sansonnens  
Archiviste

## Annexes

### Coûts budgétés dans la demande

La demande n°68846 faite le 31.08.2018 par Verena Villiger Steinauer, directrice du Musée d'art et d'histoire Fribourg, visait une participation de l'OFC à hauteur de 20'000 CHF dans le projet de classement des archives restantes, pour couvrir un projet d'un montant total s'élevant à 40'000 CHF. Ce montant correspondait à l'engagement d'un archiviste durant 4.5 mois pour le traitement des archives complexes du musée.

### Dépenses effectives à la fin du projet

Boris Sansonnens Salaire  
18.03.2019 au 30.08.2019 **CHF 40'324.55**

### Décompte final détaillé

Coût total du projet	CHF	40'324.55
Avance OFC 08.05.2019	CHF	-10'000.00
Participation MAHF	CHF	-20'324.55
Solde à recevoir de l'OFC	<b>CHF</b>	<b>10'000.00</b>